CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DÉSIGNATION

La société ALIA Ressources Humaines désigne un organisme de formation professionnelle, de bilans de compétences, de prestation de services et conseil RH, recrutement, accompagnement des organisations et des particuliers, outplacement, paie et sophrologie dont le siège social est situé au 3, rue Alain Fournier, 74330 LA BALME DE SILLINGY.
La société ALIA Ressources Humaines met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, des bilans de compétences, des prestations de services et conseil RH, des sessions de développement de compétences, des séances de sophrologie en présentiel et en distanciel, sur l'ensemble du territoire national, Union européenne et hors Union européenne, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :
- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation inter ou intra entreprise, d'un bilan de compétences, des prestations de services et conseil RH, des sessions de développement de compétences, des séances de sophrologie en présentiel et en distanciel, auprès de la société ALIA Ressources Humaines
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation professionnelle.
- Bénéficiaire : la personne physique qui participe à un Bilan de Compétences ou à des sessions de développement de compétences.
- CGV : les Conditions Générales de Vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétences agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formations professionnelles, des bilans de compétences, des prestations de services et conseil RH, des sessions de développement de compétences, des séances de sophrologie en présentiel et en distanciel, effectuées par la société ALIA Ressources Humaines pour le compte d'un client ou d'un bénéficiaire. Toute commande de formations, de bilans de compétences et/ou des prestations de services et conseil RH, des sessions de développement de compétences, des séances de sophrologie en présentiel et en distanciel, auprès de la société, implique l'acceptation sans réserve du client / bénéficiaire des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

DEVIS ET ATTESTATION

Pour chaque formation professionnelle, bilan de compétences, des prestations de services et conseil RH, des sessions de développement de compétences, des séances de sophrologie en présentiel et en distanciel, la société ALIA Ressources Humaines s'engage à fournir un devis/convention au client ou bénéficiaire. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société ALIA Ressources Humaines et l'OPCO du client / bénéficiaire.
À la demande du client ou bénéficiaire, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix des formations professionnelles et bilans de compétences sont indiqués en euros, nets de taxes , conformément à l'article 261 du Code Général des Impôts.
Les prix des prestations de services et conseil RH, des sessions de développement de compétences, des séances de sophrologie en présentiel et en distanciel, sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.
Le paiement est à effectuer à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures s'effectue par virement bancaire ou en paiement par carte bancaire. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.
Lorsque le stagiaire ne se présente plus aux rendez-vous fixés entre lui et le consultant et après relances téléphoniques ou par email, le montant payé reste dû en totalité à ALIA Ressources Humaines. Une facture est établie et remise au client par ALIA Ressources Humaines conformément à la convention/devis.

Toute action de formation, de bilan de compétences, ne pourra démarrer, à minima, qu'à 14 jours calendaires suivant le dépôt de devis sur la plateforme EDOF (financement CPF), ou la signature du contrat (Droit à la rétractation des consommateurs - article 121-21 du Code de la Consommation du 17/03/2014 dit Loi Hamon et l'article L6353-6).
Concernant les entreprises clientes et afin de bénéficier du même droit de rétractation, 3 conditions sont à remplir : contrat conclu hors établissement (hors des locaux, en ligne), l'objet du contrat n'entre pas dans le champ d'activité de l'entreprise et cette dernière emploie 5 salariés ou moins.

PRISE EN CHARGE

Financement par OPCO
Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant toute inscription et fournir l'accord écrit de prise en charge avant le début de prestation. Dans le cas où la société ALIA Ressources Humaines ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la Formation, le reliquat sera facturé au Client. En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la Formation et sera facturé du montant correspondant. Toute formation commencée est due en totalité à l'exception des cas de force majeure.

Inscription à titre individuel
Le stagiaire certifie avoir pris connaissance du programme et vérifié le niveau de connaissances préalables requises pour suivre la formation choisie. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée. L'inscription sera validée par la réception d'un bulletin d'inscription et le retour du contrat de formation signé accompagné d'un virement du montant de la formation. En l'absence de ces documents, ALIA Ressources Humaines se réserve le droit de refuser votre inscription. ALIA Ressources Humaines adressera une convocation avec les informations pratiques 10 jours avant le début de la formation. Une facture sera remise le premier jour de la formation, et une attestation de présence sera remise à la fin de la formation (ou le relevé de connexions pour les formations en e-learning uniquement). Les prix indiqués comprennent la formation avec un support pédagogique (accès à notre plateforme pour les formations en e-learning), hors frais de transport d'hébergement et de restauration. Toute formation commencée est due en totalité à l'exception des cas de force majeure.*

CONDITIONS DE REPORT ET D'ANNULATION D'UNE SESSION DE FORMATION, DE BILAN DE COMPETENCES ET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

L'annulation d'une session est possible, à condition de le faire au moins 14 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la prestation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse m.jollivet@alia-rh.fr
En cas d'annulation entre 3 et 13 jours calendaires avant la date de la prestation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 15% du coût total initial de la prestation.
En cas d'annulation moins de 3 jours calendaires avant le début de la prestation, une pénalité d'annulation correspondant à 30% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une session peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à la société ALIA Ressources Humaines dans un délai de 8 jours calendaires avant la date de la prestation. Dans la mesure du possible, pour les deux parties, un accord de reconduction sera trouvé.
Si le report n'est pas possible, la préstation sera due dans son intégralité.

Remplacement d'un participant

ALIA Ressources Humaines offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à 3 jours ouvrés avant la session de Formation concernée.
Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

Report par ALIA Ressources Humaines

Si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, ALIA Ressources Humaines se réserve le droit d'ajourner le stage dix jours avant la date prévue. Dans ce cas les montants versés seront remboursés intégralement dans un délai de 30 jours.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société ALIA Ressources Humaines ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

PROGRAMME DES FORMATIONS

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Dans le cadre d'un engagement de ALIA Ressources Humaines pour l'environnement, les supports fournis pour les sessions de Formation sont des supports dématérialisés.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR

Les supports de formation professionnelle, de bilans de compétences, de prestation de services et conseil RH qu'elle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique…), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société ALIA Ressources Humaines. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de prestations.

MEDIATION

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le consommateur, sous réserve de l'article L.612.2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel.

ARH ALIA RESSOURCES HUMAINES a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro 52185/VM/2401 la SAS Médiation Solution comme entité de médiation de la consommation.

Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande :

- Soit par écrit à :
Sas Médiation Solution
222 chemin de la bergerie
01800 Saint Jean de Niost
Tel. 04 82 53 93 06

- Soit par mail à : contact@sasmediationsolution-conso.fr

- Soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site https://www.sasmediationsolution-conso.fr

Quel que soit le moyen de saisine utilisé, la demande doit impérativement contenir :

- Les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du demandeur,
- Le nom et l'adresse et le numéro d'enregistrement chez Sas Médiation Solution, du professionnel concerné,
- Un exposé succinct des faits. Le consommateur précisera au médiateur ce qu'il attend de cette médiation et pourquoi,
- Copie de la réclamation préalable,
- tous documents permettant l'instruction de la demande (bon de commande, facture, justificatif de paiement, etc.)

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société ALIA Ressources Humaines sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. La société ALIA Ressources Humaines s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société ALIA Ressources Humaines et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux d'Annecy.

Mis à jour 01/2024